

Bretagne Très Haut Débit – Dossier de presse

➤ Pourquoi le Très Haut Débit ?

Le développement des usages du numérique dans tous les domaines (loisirs, santé, éducation, secteur professionnel, etc.) nous amène à échanger de plus en plus rapidement avec des volumes de données et d'informations toujours plus importants. En effet, il y a quelques années, seul un ordinateur familial était connecté à Internet. Aujourd'hui ce même ordinateur est non seulement utilisé par l'ensemble de la famille, peut aussi être pratiqué à des fins professionnelles mais surtout il se connecte en même temps que les smartphones, tablettes ou télévisions disponibles dans le foyer ; ainsi messages, images et vidéos s'échangent en même temps à travers le même canal. Seul le très haut débit permet ces usages nombreux en parallèle.

Dans le monde professionnel, les évolutions sont similaires avec l'accroissement du stockage et de l'échange de données, le développement de nouvelles pratiques telles que le télétravail ou les échanges par visioconférence. En parallèle, le numérique est également utilisé dans les domaines de la santé (télémédecine...), de l'éducation (nouveaux outils pédagogiques à l'école, à l'université...), de la culture (bibliothèques numériques, visites virtuelles d'équipements culturels...), etc. Il y a un réel besoin d'augmenter la capacité et la vitesse des réseaux afin de permettre la montée en puissance de ces nouveaux usages.

➤ Pourquoi la fibre optique ?

La fibre optique est un fil en verre ou en plastique très fin, qui a la propriété de conduire la lumière et transmettre des informations.

Contrairement au cuivre, la **fibre optique** permet :

- la rapidité : elle transmet des données à la vitesse de la lumière ;
- la continuité : elle permet d'apporter un débit identique aux usagers, quel que soit l'éloignement de leur lieu d'habitation ;
- la symétrie : elle permet de recevoir et aussi d'expédier des données à un débit identique (l'envoi de fichiers est aussi rapide que le téléchargement).

C'est pourquoi la fibre optique va progressivement se substituer à la technologie cuivre.

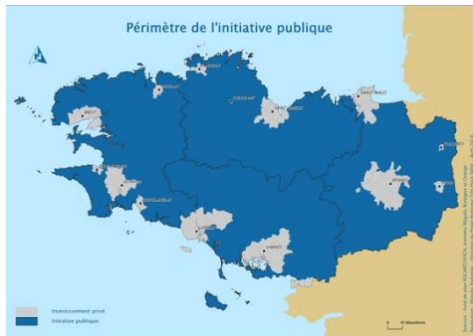
➤ Le Plan France Très Haut Débit

Lancé au printemps 2013, le Plan France Très Haut débit vise à couvrir l'intégralité du territoire nationale en très haut débit d'ici 2022. Pour atteindre cet objectif, il mobilise **un investissement de 20 milliards d'euros en dix ans, partagé entre les opérateurs privés, les collectivités territoriales et l'État.**

Dans les grandes agglomérations, les opérateurs privés déploient des réseaux de fibre optique jusqu'à l'abonné.

En dehors des zones d'initiative privée, les collectivités territoriales déploient des réseaux publics pouvant mobiliser plusieurs types de technologies (fibre optique jusqu'à l'abonné, montées en débit sur le réseau cuivre, etc.), mais avec une priorité accordée au déploiement de réseaux de fibre optique.

➤ **Le projet Bretagne Très Haut Débit**



S'inscrivant pleinement dans le cadre du Plan France Très Haut Débit, le projet **Bretagne Très Haut Débit** a pour ambition sur un territoire à l'échelle d'une région d'amener le Très Haut Débit à travers la fibre optique à **100 % des Bretons (particuliers et entreprises) en moins de 15 ans.**

Les opérateurs privés se sont engagés à déployer des réseaux de fibre optique dans certaines villes et agglomérations les plus denses (en gris sur la carte).

Dans un souci d'égal accès au très haut débit et d'équilibre territorial, dans les villes de taille moyenne et dans les zones moins denses ou « rurales », ce sont les collectivités territoriales bretonnes qui, collectivement, ont décidé de déployer un Réseau d'Initiative Publique (communément appelé « RIP »). Cette initiative publique concerne 90% du territoire breton et 60% de la population (en bleu sur la carte). Elle repose en outre sur le principe d'un déploiement équilibré entre communes rurales et villes moyennes.

La maîtrise d'ouvrage a été confiée à un **syndicat mixte, Mégalis Bretagne**, réunissant l'ensemble des collectivités bretonnes autour d'un projet cohérent au niveau régional, et d'un financement partagé des investissements.

➤ **Le calendrier du déploiement**

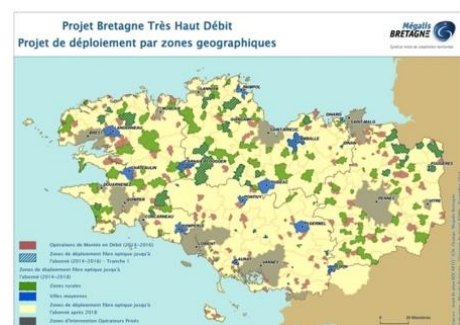
La **phase 1** (2014-2018) et la 1ère tranche de travaux (2014-2016) (voir carte ci-dessous)

Déploiement de la fibre optique

- Tranche 1 : plus de 70 000 locaux (foyers, entreprises, services publics) dans 4 villes moyennes (Auray, Carhaix, Lamballe et Redon) et 28 zones rurales.
- Total Phase 1 : 250 000 locaux dans 13 villes moyennes ainsi que dans des zones rurales.

Opérations de montées en débit

- 174 opérations (2014-2015) dans des zones très mal desservies concernant 50 000 locaux.



La **phase 2** (2019-2023) : 311 000 locaux

La **phase 3** (2024-2030) : 622 000 locaux

➤ **Qu'est-ce que la fibre optique jusqu'à l'abonné ?**

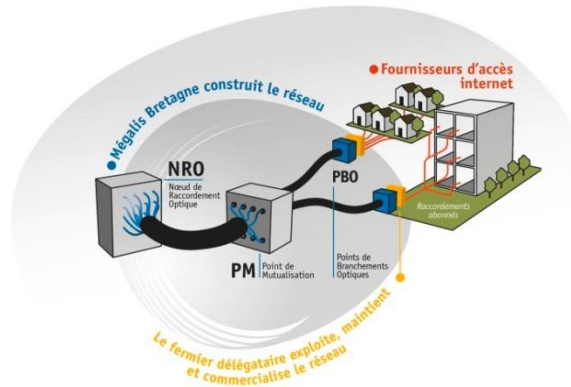
A la différence de la montée en débit par exemple, la fibre optique jusqu'à l'abonné est une solution dans laquelle la fibre est utilisée de bout en bout, jusqu'au domicile de l'abonné.

➤ **Le déploiement de la fibre optique et le raccordement des abonnés**

Mégalis Bretagne construit le réseau de fibre optique

Pour chaque zone concernée, Mégalis Bretagne déploie la fibre optique :

- En desservant des points de mutualisation (PM) à partir des nœuds principaux de réseau (NRO)
- En desservant, depuis les PM, des points de branchements (PBO) situés dans les immeubles ou à proximité immédiate du logement (pour les logements individuels)



Le fermier délégataire exploite, maintient et commercialise le réseau aux fournisseurs d'accès internet

Les fournisseurs d'accès internet installent leurs équipements et raccordent leurs abonnés

Les opérateurs / fournisseurs d'accès internet raccordent leurs abonnés en fibre optique du PBO à la Prise Terminale Optique (PTO) à l'intérieur du logement, chez l'abonné.

➤ **Les collectivités locales bretonnes réunies au sein de Mégalis Bretagne ont décidé de confier à la société Orange le soin d'exploiter et de commercialiser, pendant une durée de 17 ans, le réseau public de fibre optique dont elles assument la construction à l'échelle de la région.**

Le Syndicat mixte a lancé en 2014 une consultation pour sélectionner un prestataire capable, pour une durée de 17 ans, dans le cadre d'une délégation de service public d'affermage, d'assurer l'exploitation de ce réseau et sa commercialisation aux fournisseurs d'accès internet, qui proposeront leurs offres aux particuliers et professionnels.

Après mise en concurrence, le Syndicat mixte a décidé de retenir la Société Orange S.A., afin qu'elle assure l'exploitation et la commercialisation du réseau au fur et à mesure de son déploiement.

A travers ce choix, le Syndicat mixte a particulièrement été vigilant à garantir :

- une gamme d'offre de services permettant de satisfaire les fournisseurs d'accès internet et les besoins de leurs clients, qu'ils soient particuliers ou professionnels ;
- la qualité et la fiabilité technique du dossier proposé, reposant sur une forte expérience du domaine ;
- une ambition réaliste qui permet d'assurer la viabilité économique sur la durée tout en garantissant la présence effective d'opérateurs nationaux sur tout le territoire.